

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 15 octobre 1984 portant création du Diplôme Universitaire EXPLORATIONS NEUROPHYSIOLOGIQUES CLINIQUES modifié par les arrêtés du 28 janvier 1985, du 15 décembre 1986, du 30 juin 1993, du 17 juin 1996, du 26 avril 2004 et du 22 mai 2006,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire EXPLORATIONS NEUROPHYSIOLOGIQUES CLINIQUES.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Lionel NACCACHE (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Emmanuelle APARTIS (PU-PH)

Docteur Virginie LAMBRECQ (MCU-PH)

Docteur Thierry MAISONOBE (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 01 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU